

ÉDUCATEURS

LES ATOUTS DE LA FORMATION

- Formateurs professionnels reconnus dans le champ de la formation et des activités équestres
- Salles de formation équipées
- Écuries, cavalerie, manège, calèche
- Cadre de travail agréable et idéal pour l'équitation d'extérieur

PASSEZ LE BPJEPS AE !



SOUS RÉSERVE D'HABILITATION
PAR LA DRAJES DE NORMANDIE
DÉCLARATION D'ACTIVITÉ : N°28 76 06088 76
UAI : N°0763565M



CONTACTS

PASSION SPORTS FORMATION
14 RUE LELEU - 76420 BIHOREL

DAMIEN DUBUS

- 06.08.98.19.55
- damien.dubus@passionfoot.org

NEUFVILLE CHRISTOPHE

- 06.60..67.86.11
- christophe@domaine-equestre-etretat.fr

NEUFVILLE ROXANE

- 06.64.51.28.24
- roxaneneufville@icloud.com

WWW.PASSIONFOOT.ORG



Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION

BPJEPS

SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF

MENTION

ACTIVITÉS ÉQUESTRE

OPTION A : INITIATION PONEY, CHEVAL

OPTION B : APPROFONDISSEMENT
TECHNIQUE

OPTION C : ÉQUITATION D'EXTÉRIEUR

SITE D'ÉTRETAT

FORMATION EN APPRENTISSAGE

FORMATION INCLUSIVE POUR LES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



CONDITIONS D'ENTRÉE

- Avoir au moins 18 ans
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation et prouver son honorabilité
- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- Valider les TEP et les épreuves de sélection de PASSION-SPORTS Formation
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités de la forme de moins de 3 mois

CALENDRIER

- Tests d'Exigences préalables : Voir calendrier DRAJES
- Épreuve de sélection : À venir, nous consulter
- Calendrier de la formation à compter de ...

PRISE EN CHARGE

Le CFA accompagne les apprenants en situation de handicap ou présentant des difficultés particulières, en amont et tout au long de leur parcours de formation par l'intermédiaire d'un référent handicap

COÛTS PÉDAGOGIQUES

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par les financeurs de l'apprentissage et de la formation professionnelle

| Avant 18 ans | 18-20ans | 21-25 ans | 26 ans et + |
|--------------|--------------|--------------|---------------|
| 27% du SMIC | 43 % du SMIC | 53 % du SMIC | 100 % du SMIC |



CONTENUS DE LA FORMATION 4 UNITÉS CAPITALISABLES

- UC 1 : Encadrer tous publics, dans tous milieux et toutes structures
- UC 2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation
- UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation d'apprentissage.
- UC 4 : être capable de mobiliser les techniques de la mention Activités équestres pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option

Option A - Initiation Pony Cheval : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « initiation poney, cheval

Option B - « Approfondissement technique » : mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « approfondissement technique

Option C - « Équitation d'extérieur » : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « équitation d'extérieur »

SEULE FORMATION PERMETTANT D'ENCADRER EN AUTONOMIE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES

BJEPS AE

Le BJEPS (brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport) est un diplôme d'État de niveau 4, délivré au titre d'une spécialité (« animateur » ou « éducateur sportif ») et d'une mention disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier.

Plus précisément, le BJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités équestres » prépare au métier de **moniteur d'équitation** sur 3 options (Initiation poney, cheval / approfondissement technique /équitation d'extérieur)

La formation est accessible à tous y compris aux personnes en situation de handicap.



FORMATION EN APPRENTISSAGE DE 18 MOIS

- 2 jours en formation
- 3 jours en structure d'accueil.